



Info sur le surendettement

Par **zouzoute**, le **05/09/2014 à 15:39**

Bonjour,

je viens de m'inscrire car j'ai besoin d'un renseignement dont j'espère avoir la réponse ici, mais peut être que je me trompe de forum.

je suis en surendettement depuis maintenant 5 ans et demi j'ai toujours respecté mon plan malgré les fins de mois très dures avec le "reste à vivre" et l'augmentation constante de la vie, j'ai eu la mauvaise surprise de recevoir une grosse facture de charges supplémentaires pour mon appartement et la facture du centre de loisirs pour ma fille.

Je voulais savoir si la BDF peut m'accorder une suspension pendant 2 mois auprès de mes créanciers pour pouvoir payer ces deux factures ou est ce qu'il faut que je refasse encore un dossier pour les intégrer dans le plan ?

Merci pour vos réponses et bonne journée à tous

Par **louison123**, le **05/09/2014 à 16:30**

Il n'y a pas de suspension temporaire possible par ailleurs pour déposer un autre dossier il faut que votre situation ait sensiblement changé (baisse de revenus par exemple..), les charges décrites sont exceptionnelles mais ne conditionnent pas un changement de situation. En tout état de cause, ces charges ne seront pas prises en compte dans le cas d'un dépôt normal.

Si besoin, essayez de négocier un étalement de ces charges.

Par **Jibi7**, le **05/09/2014 à 17:44**

Bonsoir zouzoute

Si vous pouvez contacter rapidement l'association Crésus de l'île de France, je crois que vous aurez à la fois des conseils précis pour sortir de l'impasse, une solution plus rapide et moins couteuse que des procédures, peut être l'attribution d'un micro-crédit plus adapté à votre souci ponctuel ..

et de plus il y a un suivi de votre situation et des conseils pour renégocier etc...

" Comment se sortir du surendettement

Le reseau CRESUS se compose de 18 associations présentes dans 14 régions: Alsace, Bourgogne etc.

la liste ici: <http://www.cresusalsace.org/mieux-nous-connaître/le-reseau-cresus.html>
prenez rendez vous avec votre dossier..

Par **louison123**, le **08/09/2014 à 10:52**

Il faut faire attention à ne pas souscrire un autre crédit même si c'est du micro crédit sachant que vous êtes déjà en FICP.

Car en cas de re-dépôt, c'est l'irrecevabilité assurée..

Par **Jibi7**, le **08/09/2014 à 12:33**

Sous réserve de vérification le réseau Crésus fonctionne avec la banque de france et peut vous aider a renégocier, reetalier etc..votre situation et vous aider ensuite a assainir votre budget et vous eviter de doubler vos dettes par des frais bancaires, d'huissiers , de justice etc..

Par **louison123**, le **08/09/2014 à 15:58**

Pas vraiment, un plan déjà mis en place par la BDF ne peut pas être renégocier ou reetalier etc...

Soit on suit le plan soit on redépose.

L'association CRESUS vient en aide en amont, aux personnes qui veulent un accompagnement budgétaire, conseil, montage de dossier surendettement etc.....en aucun cas l'asso CRESUS fonctionne avec la BDF sauf à des fins statistiques.